

Saint-Hubert, le 20 avril 2018

Bonjour,

Le mardi 17 avril dernier, les représentants de tous les syndicats ont été invités à une rencontre par la direction générale de la Commission scolaire.

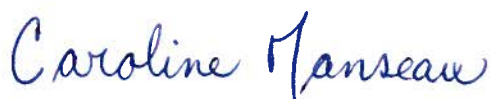
Les représentants de la direction générale nous ont annoncé leur intention de resserrer les règles et les orientations quant à l'octroi de congés sans traitement.

Face à une telle nouvelle, il est évident que nous avons fait valoir notre profond désaccord et des représentations ont été faites. En effet, à la suite de nos commentaires, la Commission a décidé d'octroyer un congé sans traitement partiel une année sur deux plutôt que sur trois. Nous allons poursuivre nos représentations, car ces orientations demeurent pour nous inacceptables. Pour le Syndicat, la seule option possible est le retour au statu quo.

Par cette politique, la Commission scolaire ne prend pas en considération la surcharge de travail et la conciliation travail-famille. À court terme, ces nouvelles orientations régleront peut-être le problème de pénurie des enseignants, mais nous croyons que malheureusement, elle engendrera d'autres types de problèmes.

Nous vous invitons à manifester aussi votre désaccord à votre direction d'école et aux ressources humaines de la Commission scolaire.

Ce point sera évidemment discuté à l'assemblée des personnes déléguées du 24 avril prochain.



Caroline Manseau

Vice-présidente, section Marie-Victorin